Coordonnées importantes:

Personne de contact Hébergement:	**Anemone Butt** **emailtoanemone@gmail.com**
Communauté des services sociaux: **(Horaires de permanence en mairie ou hébergement sur rendez-vous)**	**Bianca Garbella** **b.garbella@eppertshausen.de** **0160/719 9964** **Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 16h**
	Stephanie Groh **Jugendpflege@eppertshausen.de** **0160/719 9964** **Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 16h**

Numéros d'urgence

Police:	**110**
Service de secours:	**112**
Feu:	**112**
Service médical de garde:	**116 117**
Centre de contrôle de poison:	**06131/19240**
Verrouiller le numéro de carte de débit:	**116 116**
Consultation téléphonique:	**0800 1 11 01 11**
Conduite d'eau cassée (24 hour service):	**06071/31243 or 0800 0031243**

Übersetzte Fassung der Hausordnung des Landkreises Darmstadt-Dieburg Französisch 09/2022

Règlement intérieur du logement communautaire pour réfugiés étrangers dans le district de Darmstadt-Dieburg

Afin de faciliter votre séjour dans la colocation et d'assurer une cohabitation ordonnée des résidents collocation, le règlement intérieur suivant doit être respecté :

1. Toutes les personnes séjournant dans le logement partagé (réfugiés étrangers, Les employés, spécialistes externes, bénévoles, superviseurs, visiteurs, etc.) doivent se comporter de telbe facon à permettre une coexistence pacifique. Cela signifie : être attentif aux personnes qui viennent d'autres cultures ; être mutuellement tolérant et respectueux dans les interactions quotidiennes.

2. Le logement et les pièces attenantes du logement communautaire et le mobilier disponible, ainsi que les installations communautaires doivent être traités avec soin

et maintenus propres. Une mauvaise manipulation oblige celui qui l'a provoquée à verser une indemnité pour les dommages causés. Les meubles et matelas reçus lors de l'emménagement, ainsi que les clés remises, doivent être restitués lors du départ. Ils restent de propriété de l'arrondissement de Darmstadt-Dieburg. L'installation de vos propres meubles n'est pas autorisée. De plus, il est interdit d'enlever ou de remplacer le mobilier existant.

3. La cuisson et le réchauffement des aliments ne sont autorisés que dans les cuisines désignées.
Le linge ne peut être lavé et séché que dans le local prévu à cet effet. Les machines à laver et les sèche-linge doivent être laissés propres.

4. L'espace de vie attribué doit être soigneusement nettoyé et ventilé par la personne qui l'occupe. Les toilettes et les salles de bains doivent être laissées propres après utilisation. Les plans de nettoyage établis pour les couloirs et les pièces communes doivent être respectés par tous les résidents.

5. Tous les appareils électriques sont soumis à l'approbation des personnes autorisées par le municipolite. Ils ne peuvent

être connectés qu'à des prises correctement installées avec une fiche appropriée.

6. L'eau, le chauffage et l'énergie électrique doivent être utilisés avec parcimonie.

7. Les déchets ménagers, de cuisine et d'hygiène doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet. Les poubelles sont à vider régulièrement dans les poubelles mises à disposition. Les personnes autorisées à le faire vous instruirons en conséquence sur le tri des déchets. Le verre doit être déposé dans les conteneurs mis en place par la comune. Les déchets encombrants doivent être signalés à la gestion de la propriété. Il est interdit de jeter les déchets dans les toilettes ou le lavabo.

8. Les résidents du logement partagé sont tenus d'effectuer des services de balayage et de déneigement en hiver selon les instructions des personnes autorisées à le faire par le district de Darmstadt-Dieburg. Le plan établi par le spécialiste responsable du district de Darmstadt-Dieburg doit être respecté.

9. Les issues de secours doivent être dégagées. Aucun objet ne peut être placé ou stocké dans les couloirs ou les cages d'escalier. Les balcons ne sont pas des lieux de stockage des meubles et des déchets.

10. En tant que parents, vous êtes soumis au soi-disant devoir de protection de vos enfants. Si ce devoir de surveillance n'est pas respecté, vous, en tant que parents, pouvez être tenus responsables des dommages causés par vos enfants.

11. Il est interdit de garder des animaux.

12. L'exploitation d'un commerce dans le logement communautaire n'est pas permise.

13. Les visiteurs ne sont pas autorisés à passer la nuit dans le logement partagé. Les contrevenants peuvent être signalés et entraîner une interdiction de maison pour intrusion.

14. Il est interdit de fumer dans toutes les pièces du logement communal.

15. Tous les résidents doivent contribuer à éviter les bruits évitables dans les chambres, dans tout le logement, dans la cour et sur la propriété. Fondamentalement, les temps de repos doivent être respectés dans le sens de la considération. En règle générale, il s'agit des dimanches et jours fériés ainsi que des horaires entre 22h00 et 6h00 les jours ouvrables. Pendant ces périodes, les activités bruyantes telles que la musique forte doivent être évitées.

16. Les portes d'entrée, les entrées de la cave et les portes de la cour doivent être maintenues fermées en tout temps entre 22 h et 6 h.

17. En cas de non-respect et de violation du règlement intérieur, l'arrondissement de Darmstadt-Dieburg peut émettre des avertissements appropriés. En cas d'avertissements multiples, il appartient à l'arrondissement de Darmstadt-Dieburg d'organiser un transfert au sein du logement ou vers un autre logement ou de mettre fin à la relation d'utilisation.

18. Ce règlement intérieur peut être modifié à la discrétion du district de Darmstadt-Dieburg.

Règles de cohabitation en colocation

Que puis-je faire pour une bonne cohabitation ?

Aérer láppartement régulièrement

Laisser la buanderie propre

Parlez-vous au lieu de vous disputer

Ne placez aucun objet à l'extérieur de votre appartement

Maintenir un bon voisinage

Ne jouez pas dans les escaliers ou dans les couloirs

Parlez allemand entre vous

Soyez respectueux de vos voisins

Passez une bonne nuit de repos de 22h à 6h

Les déchets appartiennent à la poubelle

Ne placez pas de litière à côté du conteneur

Nettoyer la cuisine après utilisation

Gardez les toilettes propres

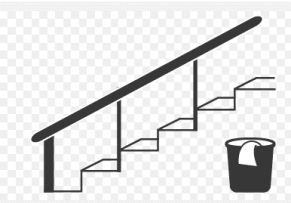

Les escaliers doivent être nettoyés régulièrement

Protégez-vous et protégez les autres –
Pas de feu dans les chambres du logement !

En cas d'INCENDIE composez le

"112"

22-7h

Pour les problèmes suivants, veuillez contacter Mme Anemone Butt : emailtoanemone@gmail.com

Fusible cassé

Dégâts d'eau

En cas d'urgence :

0800 0031243

Chauffage cassé

Prise cassée

Lampe cassée

Pas d'Internet

Machine à laver cassée

PERSONNE DE CONTACT POUR L'HÉBERGEMENT:

Anemone Butt

emailtoanemone@gmail.com